



## Bourse départementale aux séjours à Meschers

### 1. **Bénéficiaires :**

Jeunes haut-viennois participant à des séjours d'été organisés par la Ligue de l'enseignement/FOL, une collectivité ou une structure de la Haute-Vienne au centre départemental Adrien Roche de Meschers.

### 2. **Conditions d'éligibilité :**

- Domiciliation y compris fiscale en Haute-Vienne,
- **Participation financière de la commune de résidence,**
- Participation à un séjour organisé par la FOL, une collectivité ou une structure de la Haute-Vienne
- Avoir un **quotient familial mensuel** ne dépassant pas **769 €**.

### 3. **Les séjours 2024 au centre Adrien Roche de Meschers**

Inscriptions aux séjours :

L'inscription de votre (vos) enfant(s) doit se faire auprès du service séjours loisirs éducatifs de la Ligue de l'Enseignement/FOL 87 – 22, rue du Lieutenant Meynieux – 87000 LIMOGES -  
05.55.03.36.05 – [vacances.classes@lde87.fr](mailto:vacances.classes@lde87.fr)

**(merci de bien vouloir préciser le séjour sélectionné sur la grille ci-après)**

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'aide départementale :

Mission jeunesse-vie associative du Conseil départemental

Tél : 05.44.00.14.68 / Courriel : [marielle.chawad@haute-vienne.fr](mailto:marielle.chawad@haute-vienne.fr)

### 4. **Montant et versement de l'aide :**

- Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial (QF) suivant le barème ci-dessous :
  - QF inférieur ou égal à 200 € : prise en charge à 85 %,
  - QF strictement supérieur à 200 € et inférieur ou égal à 400 € : prise en charge à 75 %,
  - QF strictement supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 600 € : prise en charge à 65 %,
  - QF strictement supérieur à 600 € et inférieur ou égal à 769 € : prise en charge à 55 %.

Cette participation s'applique sur le reste à charge de la famille déduction faite des différentes aides (Commune, CAF, MSA, Comité d'entreprise, ...).

- L'aide est versée directement à la Ligue de l'enseignement/FOL Haute-Vienne, à la collectivité ou à la structure organisatrice qui la déduira de la facture du séjour.

**• Le dossier complété accompagné des pièces justificatives doit être impérativement adressé à votre mairie de résidence qui le transmettra au Conseil départemental.**

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE**

### 5. **Pièces à fournir :**

- Lettre de demande d'aide dûment signée à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental,
- Fiche de renseignements jointe dûment complétée,
- Attestation de participation financière du Comité d'entreprise...,
- Copie intégrale du dernier avis d'impôt sur le revenu du foyer,
- Photocopie intégrale du livret de famille,
- Pour les foyers allocataires CAF ou MSA :
  - Photocopie du Passeport CAF ou du Bon d'aide aux vacances de la MSA  
Le quotient familial doit être lisible sur le document.
- Pour les foyers non allocataires CAF ou MSA :
  - Attestation sur l'honneur mentionnant que le foyer n'est allocataire ni à la CAF, ni à la MSA.

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :** .....

**Né(e) le :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**NOM DES PARENTS :** .....

**Adresse :** .....

**Tel :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ **Courriel :** .....

## INFORMATIONS SUR LES SEJOURS 2024 : entourer le(s) séjour(s) choisis

AGE	DUREE	SEJOUR	DATES	Nbre de places	Coût en rendez-vous sur place	Coût avec transport au départ du 87
6-9 ans	7 jrs	"Découvertes..."	08/07 au 14/07	20	543 €	598 €
	14 jrs		15/07 au 28/07	20	953 €	1 008 €
	14 jrs		12/08 au 25/08	20	953 €	1 008 €
10-11 ans	7 jrs	"Aventure...terre et mer"	08/07 au 14/07	20	566 €	621 €
	14 jrs		15/07 au 28/07	20	996 €	1 051 €
	14 jrs		12/08 au 25/08	20	996 €	1 051 €
12-14 ans	7 jrs	"Cocktail océanique"	08/07 au 14/07	16	592 €	647 €
	7 jrs		29/07 au 04/08	20	592 €	647 €
	14 jrs		05/08 au 18/08	20	1 022 €	1 077 €
15-17 ans	7 jrs	"Destination Atlantique"	08/07 au 14/07	16	592 €	647 €
	7 jrs		29/07 au 04/08	20	592 €	647 €
	14 jrs		05/08 au 18/08	20	1 022 €	1 077 €